

# Conseil communal de Lausanne

---

<b>Initiative :</b>	interpellation urgente
<b>Titre :</b>	Ouverture dominicale, traitement de faveur ou nouveaux critères en vigueur?
<b>Initiant-e(-s) :</b>	Agathe Sidorenko

---

Motif de l'urgence: il s'agit d'une décision très récente de la municipalité potentiellement problématique par rapport à la réglementation sur le travail dominical, qu'il s'agit d'éclaircir dans les plus brefs délais et sur laquelle le conseil communal doit pouvoir s'exprimer.

---

Le groupe EàG par cette interpellation souhaite réagir et obtenir des précisions quant à une information dont nous avons pris connaissance. Dans une vidéo sur les réseaux, nous avons appris que les gérant·e·s du Café/boutique Fripsquare, situé au chemin de la Joliette, souhaitaient ouvrir leur commerce le dimanche mais que cela leur était refusé pour la raison qu'il s'agissait également d'un magasin de vêtement.

Ainsi que le préconise le règlement, leur enseigne, hybride, ne pouvait pas ouvrir le dimanche et ceci malgré leur proposition de condamner la partie « boutique » ce jour là. Cela jusqu'à l'intervention « d'un politicien affluent » qui a pris en main leur affaire et qui a débloqué la situation qui durait depuis plus d'une année, en quelques coups de fil.

Nous sommes ravi·e·x·s que la municipalité soutienne les petits commerces Lausannois et non les grandes chaînes. Néanmoins, cette situation soulève plusieurs interrogations importantes en matière d'égalité de traitement et de cohérence administrative.

En effet, pendant des années, les commerces lausannois se sont vu rappeler qu'une activité de vente ne pouvait pas être exercée le dimanche, sauf exceptions strictement encadrées. Or, il semblerait ici, qu'à la suite d'une intervention d'un municipal, notamment relayée sur les réseaux sociaux, une solution ait soudainement été trouvée pour permettre cette ouverture dominicale.

Nous ne doutons pas du fait que cette friperie fasse de délicieux matcha latte et roulé à la cannelle et de sa volonté à s'en tenir à cela le dimanche, mais nous nous interrogeons sur les procédures dont elle a bénéficié qui ont permis à sa situation de se débloquent ainsi que les processus de contrôle qui seront mis en place afin que cela puisse servir à d'autres commerçantes lausannois·e·s.

**Nous posons les questions suivantes à la Municipalité :**

- Qu'est-ce qui a concrètement changé dans l'interprétation ou l'application de la réglementation permettant aujourd'hui à ce commerce d'ouvrir le dimanche ?
- La Municipalité considère-t-elle que l'administration communale a, jusqu'ici, appliqué de manière trop restrictive les règles relatives à l'ouverture dominicale ?
- Cette évolution est-elle intervenue dans un contexte particulier de réorganisation administrative ou est-elle due à l'absence de cheffe de service depuis plus de deux ans ?

# Conseil communal de Lausanne

- Est-ce que la Municipalité confirme que tout commerce proposant également du café pourrait désormais ouvrir le dimanche, à condition de limiter ce jour-là son activité à la consommation de boissons ? Des commerces culturels ou hybrides lausannois pourraient-ils bénéficier du même régime ?
- Comment les contrôles seront-ils effectués afin de distinguer une activité de restauration d'une activité de commerce de détail ?
- Plus généralement, la Municipalité estime-t-elle qu'il est souhaitable que des décisions ou évolutions réglementaires apparaissent à la suite d'interventions relayées sur les réseaux sociaux, avec une communication publique se résumant à "un pouce et un matcha", plutôt qu'à travers un cadre clair, transparent et égal pour l'ensemble des commerçant·e·s lausannois·e·s ?

Lausanne, le 19 mai 2026

Signataire(s) :

Agathe Sidorenko (EàG)



Leonie Kovaliv (EàG)

Johann Dupuis (EeàG)

Romane Benvenuti (les Verts)



Virginie Zürcher (PS)

Seydi Kaynar (EàG)



Régis Grawez



P. Comencement

  
